

**Synthèse de la rencontre
de la coordination des associations et collectifs
de la Rue de la République et rues adjacentes
avec Monsieur Espinasse,
Sous Préfet à la cohésion sociale des Bouches du Rhône**

Jeudi 2 juin 2005 – 17 heures 30 / Préfecture des Bouches du Rhône

Etaient présents :

Pour la coordination :

- Messieurs **Damien BROCHIER** et **Nouredine ABOUAKIL** (Association Un Centre ville pour Tous)
- Messieurs **Jean-Jacques GUIPERT** et **Daniel MORIN** (Fédération des CIQ du 2^e arrondissement)
- Madame **Muriel BEFFEYTE** (collectif des locataires de la rue de la République et des alentours)
- Monsieur **Georges SANCHIS**
(association des Propriétaires, Copropriétaires et résidents des 2^e et 3^e arrondissements)
- Monsieur **Vincent ABAD** (association Solidarité Mieux Vivre)

Pour la préfecture :

- monsieur **Alain ESPINASSE**
(Sous Préfet chargé de la Cohésion Sociale à la Préfecture des Bouches du Rhône)
- monsieur **BLANC** (directeur des actions interministérielles)

Etaient excusés :

- Monsieur **Michel CUADRA** (Collectif des habitants " Loi de 48 ")
- Monsieur **RENUCCI** (représentants des professions libérales de la Rue de la République)

Cette réunion fait suite au courrier que Monsieur Frémont, Préfet des Bouches du Rhône, a envoyé à la coordination des associations et collectifs de la Rue de la République et rues adjacentes (Coordination « République » dans la suite du texte) suite à une sollicitation de celle-ci pour être associée au suivi des opérations de réhabilitation de la Rue de la République.

Monsieur Frémont a désigné **Monsieur Alain Espinasse**, Sous Préfet à la Cohésion Sociale, pour être l'interlocuteur de la Coordination « République ». Celui-ci reçoit donc ses représentants pour écouter leurs souhaits, leurs demandes et leurs motivations.

A l'exception de deux associations qui n'ont pu être présentes, chaque association et collectif qui compose la coordination se présente en insistant sur les points qui lui semblent les plus importants. Il ressort notamment que l'information des habitants, et en particulier **l'absence d'information écrite**, constitue une question centrale. Un autre point est celui de l'absence de transparence sur les critères utilisés par les grands propriétaires pour proposer des relogements. Enfin, la question de la faiblesse des équipements collectifs proposés aux habitants du quartier est également évoquée.

Monsieur Espinasse explique que le Préfet est tout à fait d'accord pour que les membres de la coordination « République » soient informés régulièrement, mais qu'il a préféré dissocier les rencontres avec la coordination et les comités de pilotage officiels, car ces derniers sont en partie consacrés aux problèmes de répartition des financements de ces opérations entre institutions.

Monsieur Espinasse rappelle que le suivi se fait par rapport à des engagements pris par les deux « grands » propriétaires (Eurazéo et Marseille République) et par les collectivités et que ces engagements devront être respectés, tant au niveau du suivi des relogements que des engagements financiers des différents partenaires.

Concernant l'organisation du dialogue à venir entre la coordination et la Préfecture,

Monsieur Espinasse et les membres de la Coordination s'accordent sur les points suivants :

1 / l'organisation régulière de réunions entre le Sous Préfet à la cohésion sociale et la coordination « République », (environ tous les mois) afin de faire le point sur l'état d'avancement de la réhabilitation des immeubles de la Rue de la République et des rues adjacentes (la prochaine réunion aura lieu le 8 juillet 2005)

Ces réunions seront l'occasion de transmettre aux membres de la coordination « République » **les tableaux de suivi** (actuellement en phase d'élaboration) qui serviront à savoir exactement ce que deviennent les personnes concernées par la réhabilitation et/ou des relogements.

Ces réunions seront aussi l'occasion pour la Préfecture d'avoir une remontée régulière d'informations de la part des membres de la coordination « République » pour savoir comment se déroule réellement la réhabilitation sur le terrain. Cela permettra notamment de croiser ces informations avec les informations transmises directement par les propriétaires.

2 / le traitement possible de cas d'urgence, par des appels directs des membres de la coordination auprès de la Préfecture, dans la période s'écoulant entre deux réunions.

3 / la transmission à Monsieur le Sous-Préfet de demandes d'informations précises sur des cas de personnes ou de situations particulières, afin que celui-ci puisse s'informer directement auprès des institutions concernées à l'occasion des comités de pilotage officiels, et fournir ensuite une réponse aux membres de la « coordination ».

Le premier cas qui se présente est par exemple celui de la situation de la population des hôtels meublés (comme l'hôtel Sainte Claire) dont le devenir est actuellement loin d'être clair, et qui nécessite des informations complémentaires.